

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2023

SOMMAIRE

Partie 1 : Le territoire de la CC ALCT	4
A) Périmètre et population	4
B) La structure des ménages	5
C) Le logement	5
Partie 2 : La gestion des déchets	6
A) Ordures ménagères résiduelles	6
1. Le mode de gestion.....	6
2. Nombre de points de collecte et fréquence de collecte	6
3. Coopération avec d'autres organismes publics	6
4. Le traitement des ordures ménagères	6
B) Déchetteries.....	7
1. Nombre de déchetteries et modes de gestion	7
2. Horaires des déchetteries	7
3. Types de déchets acceptés	8
4. Débouchés et organismes d'accueil pour chaque type de déchets	9
5. Déchets agricoles	9
C) Schéma de l'organisation de la collecte sur le territoire	10
Partie 3 : Le service « déchets »	10
A) Une commission d'élus spécifique.....	10
B) Le personnel.....	11
C) Les moyens	11
Partie 4 : Equilibre financier du service.....	11
A) Les volumes collectés.....	11
B) Le financement	11
1. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	11
2. Redevance spéciale OM campings et colonies	12
3. Facturation des professionnels en déchèteries.....	13
C) Coûts agrégés HT	14
D) Coûts agrégés par habitant.....	15
E) Evolution des indicateurs.....	15
1. Evolution du tonnage.....	15
2. Evolution du ratio de collecte par flux.....	15
3. Evolution du coût aidé par flux et par habitant.....	16

Partie 5 : l'objectif de réduction des déchets 17

A) Un cadre national fixé par la loi Anti Gaspillage et pour l'Economie Circulaire (AGEC) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 17

B) Un plan local de Prévention des déchets 17

Partie 6 : Eléments financiers..... 19

A) Emprunts en cours 19

B) Amortissements des biens 19

C) Investissements 19

D) Actions à venir 19

Partie 1 : Le territoire de la CC ALCT

A) Périmètre et population

Carte du territoire



Nombre de communes

15

Superficie du territoire

582,3 km²

Population

Évolution et structure de la population en 2021

Intercommunalité-Métropole de CC Aubrac Lot Causses Tarn (200069268)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	7 597	100,0	7 852	100,0	7 896	100,0
0 à 14 ans	1 436	18,9	1 454	18,5	1 318	16,7
• 15 à 29 ans	1 008	13,3	1 073	13,7	1 086	13,8
30 à 44 ans	1 580	20,8	1 500	19,1	1 332	16,9
45 à 59 ans	1 532	20,2	1 592	20,3	1 693	21,4
60 à 74 ans	1 181	15,5	1 347	17,2	1 582	20,0
75 ans ou plus	860	11,3	887	11,3	885	11,2

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

B) La structure des ménages

Le territoire de la CC ALCT compte une majorité de familles. La production de déchets des ménages de plus d'une personne est généralement plus élevée. A noter que les ménages avec enfants sont parfois plus exposés à la difficulté de limiter leur production de déchets.

Couples - Familles - Ménages en 2021

Intercommunalité-Métropole de CC Aubrac Lot Causses Tarn (200069268)

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Ensemble	3 175	100,0	3 379	100,0	3 494	100,0	7 136	7 556	7 453
Ménages d'une personne	1 034	32,6	1 124	33,3	1 300	37,2	1 034	1 124	1 300
Hommes seuls	551	17,4	587	17,4	693	19,8	551	587	693
Femmes seules	483	15,2	537	15,9	607	17,4	483	537	607
Autres ménages sans famille	68	2,1	49	1,4	99	2,8	148	106	199
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 073	65,3	2 206	65,3	2 094	59,9	5 954	6 327	5 954
Un couple sans enfant	963	30,3	1 066	31,5	911	26,1	1 966	2 155	1 856
Un couple avec enfant(s)	886	27,9	959	28,4	882	25,2	3 408	3 709	3 385
Une famille monoparentale	224	7,0	181	5,4	301	8,6	580	463	713

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

C) Le logement

Le nombre d'habitats collectifs est très faible sur le territoire de la CC ALCT ce qui constitue un atout pour le développement du compostage. Les habitants en maison individuelle et/ou bénéficiant d'un jardin sont plus enclins à adopter cette pratique.

LOG T2 - Catégories et types de logements

Catégorie ou type de logement	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	5 539	100,0	5 866	100,0	6 032	100,0
Résidences principales	3 186	57,5	3 337	56,9	3 485	57,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 937	35,0	1 908	32,5	1 969	32,6
Logements vacants	417	7,5	620	10,6	577	9,6
<i>Maisons</i>	<i>4 807</i>	<i>86,8</i>	<i>5 106</i>	<i>87,0</i>	<i>5 201</i>	<i>86,2</i>
<i>Appartements</i>	<i>714</i>	<i>12,9</i>	<i>744</i>	<i>12,7</i>	<i>811</i>	<i>13,4</i>

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Partie 2 : La gestion des déchets

A) Ordures ménagères résiduelles

1. Le mode de gestion

La CC ALCT gère en régie directe la collecte des ordures ménagères sur les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et Les Salelles.

La CC ALCT a confié la collecte des ordures ménagères par délégation de service public à la Société Méditerranéenne de Nettoyement (SMN 34073 MONTPELLIER) gérée par le Groupe Nicollin (12100 MILLAU) sur les communes de Banassac-Canilhac, La Canourgue, Les Hermaux, Laval-du-Tarn, Massegros Causses Gorges, Saint-Germain du Teil, Saint-Pierre de Nogaret, Saint-Saturnin, Les Salces, La Tieule et Trélans. Ce marché est valable pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

2. Nombre de points de collecte et fréquence de collecte

Le nombre de points de collecte, le nombre de bacs et la fréquence de collecte s'adaptent aux besoins de la population. La collecte se déroule d'une fois tous les 15 jours à 3 fois par semaine selon les communes ou hameaux, uniquement pendant la saison d'été pour certains campings et centres de vacances.

3. Coopération avec d'autres organismes publics

Pour des raisons pratiques et afin d'optimiser les coûts de collecte :

- La CC ALCT assure la collecte pour les hameaux de Mazel Bouissy et Cauquenas, Commune de La Malène en lieu et place du SICTOM des Bassins du Haut Tarn.
- Le SICTOM des Bassins du Haut Tarn assure la collecte des hameaux de La Caxe, Le Viala, La Bourgarie, Le Bruel, La Maxanne, Commune Massegros Causses Gorges.
- La CC ACLT assure la collecte du hameau de Bombes, Commune de Mostuéjols

4. Le traitement des ordures ménagères



Une fois collectés, les ordures ménagères résiduelles sont transférées sur quai de transfert situé dans la déchetterie de Trémolet avant d'être récupérées par le SDEE et acheminées au centre de traitement des ordures ménagères de Redoundel à Mende.

Quai de transfert – Déchetterie de Trémolet

B) Déchetteries

1. Nombre de déchetteries et modes de gestion

Trois déchetteries sont présentes sur le territoire.

La CC ALCT gère en régie directe la déchetterie d'Esclanèdes et celle de La Baraque de Trémolet, sur la commune déléguée de St-Georges de Lévejac, Commune Massegros Causses Gorges.

La déchetterie de St-Germain du Teil est gérée par le SIVOM Aubrac Colagne auquel la CC ALCT verse une participation.

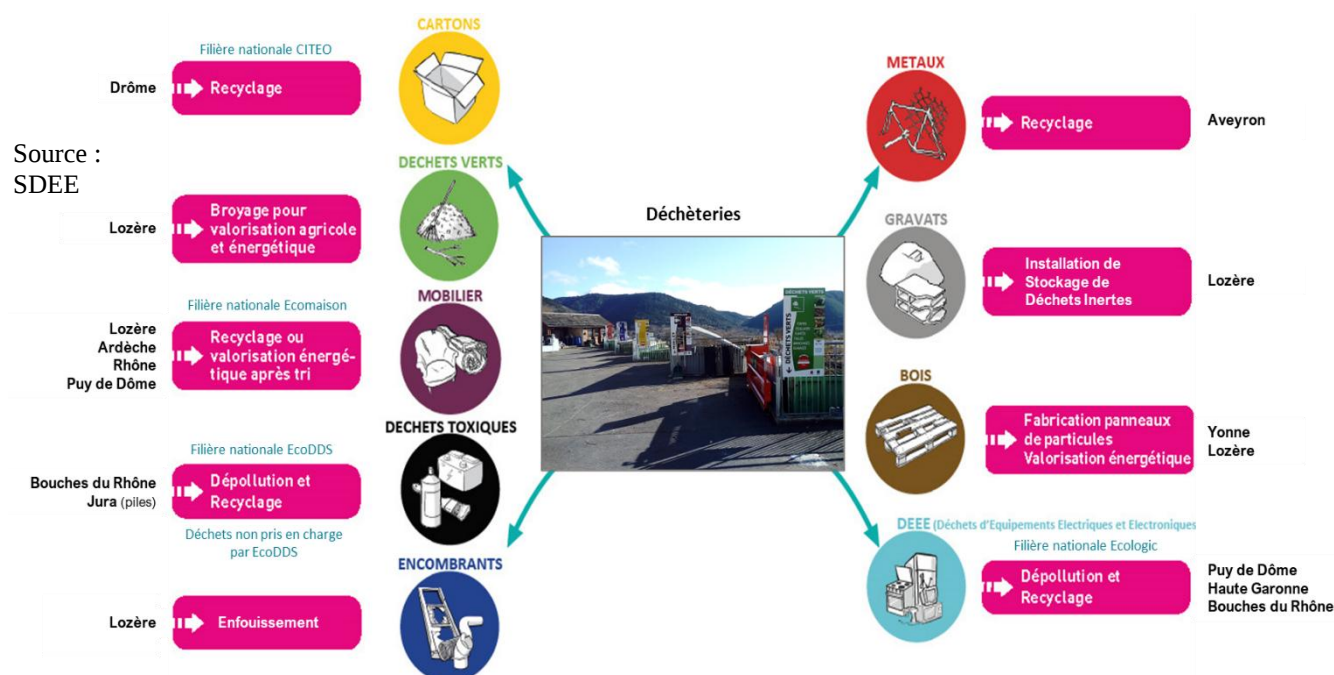
2. Horaires des déchetteries

DECHETTERIE ESCLANEDES Valat de Fameillac 48230 ESCLANEDES 06 72 93 15 18	Mercredi, vendredi et samedi 8h30-12h / 13h30-17h00
DECHETTERIE DE TREMOLET Baraque de Trémolet Saint Gorges de Lévejac 48 500 MASSEGROS CAUSSES GORGES 04 66 48 14 06 06 42 38 89 80	Lundi au samedi 10h-12h / 13h30-17h15
DECHETTERIE DE SAINT GERMAIN DU TEIL Route de Montagut 48 340 SAINT GERMAIN DU TEIL 06 87 09 59 92 04 66 32 60 16	Mercredi et samedi 10-12h / 13h30 – 16h30

3. Types de déchets acceptés

DECHETS	TREMOLET	ESCLANEDES	SAINT-GERMAIN-DU-TEIL
Amiante	☒	☒	☒
Mobilier	✓	✓	✓
Déblais/Gravats	✓	✓	✓
Déchets verts	✓	✓	✓
Bois	✓	✓	✓
Encombrants	✓	✓	✓
Métaux	✓	✓	✓
Cartons	✓	✓	✓
Gros électroménager (réfrigérateur, congélateur...)	✓	✓	✓
Ecrans	✓	✓	✓
Petits appareils ménagers (audio/vidéo, outillage, jouets/loisirs...)	✓	✓	✓
Pneumatiques	✓	✓	☒
Huiles de vidange	✓	✓	✓
Huiles de fritures	✓	✓	✓
Bouteille de gaz	✓	✓	✓
Piles et accumulateurs	✓	✓	✓
Aérosols	✓	✓	✓
Clôtures	✓	✓	✓
Lampes et néons	✓	✓	✓
Batteries	✓	✓	✓
Produits pâteux	✓	✓	✓
Extincteurs	✓	✓	✓
Bases	✓	✓	✓
Produits phytosanitaires	✓	✓	✓
Solvants	✓	✓	✓
Acides	✓	✓	✓
Produits comburants	✓	✓	✓
Radiographies/Médicaments	✓	✓	✓
Cartouches d'encre	✓	✓	✓
Produits de laboratoires	✓	✓	✓
Zone de réemploi	✓	☒	✓

4. Débouchés et organismes d'accueil pour chaque type de déchets



Les opérateurs qui assurent la collecte et le recyclage du mobilier, des DEEE et d'une partie des déchets dangereux sont désignés par les éco-organismes coordonnateurs de ces filières nationales.

Pour le carton, le SDEE assure la collecte et la mise en balles, avant de confier le recyclage à un opérateur désigné par l'éco-organisme CITEO.

Pour les autres flux, le SDEE prend en charge la collecte et une partie du traitement/valorisation, qu'il assure lui-même en privilégiant les filières locales, l'autre partie étant sous-traitée à des opérateurs spécialisés par voie de marchés publics.

5. Déchets agricoles

Plastiques agricoles



La chambre d'agriculture de la Lozère, en lien avec la CC ALCT organise deux collectes par an des plastiques agricoles, confiées à l'association COPAGE. Les agriculteurs déposent gratuitement les déchets plastiques à la déchetterie de Trémolet et sur le terrain de la CUMA sur la commune de Chanac. Ces plastiques sont ensuite récupérés par l'entreprise Environnement Massif Central (ficelles, filets, bâches d'ensilage, films d'enrubannage...).

La collecte des pneus agricoles usagés

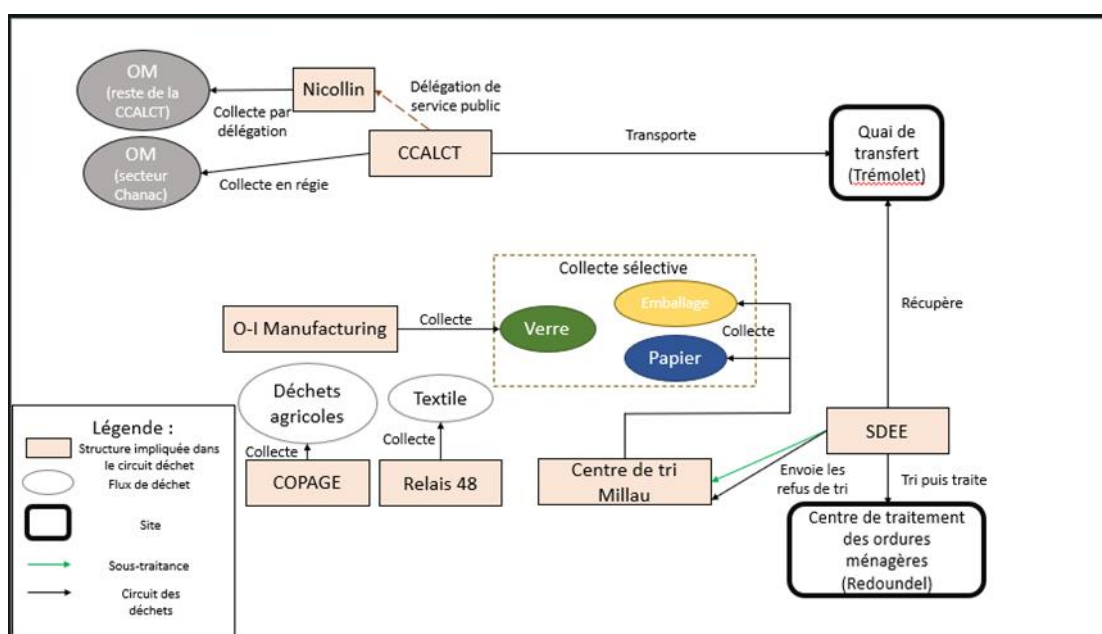
Le COPAGE a assuré une première étude sur les gisements de pneus agricoles usagés (utilisés en couverture de silo) en 2016. Cette enquête préalable à l'opération de déstockage a permis de déterminer que :

- 73% des 88 exploitations lozériennes sont prêtes à apporter leurs pneus usagés sur un site collectif ;
- 212 tonnes de pneus usagés sont à déstocker ;

Une collecte a été organisée avec le COPAGE et Environnement 48 en 2022. Au total, 26 exploitations ont déposé leurs pneus pour un total de 66,34 tonnes de pneus agricoles collectés.

Une nouvelle étude de gisement est en cours et vise une prochaine collecte en 2024 suite à plusieurs demandes de renouvellement de l'opération de la part des agriculteurs.

C) Schéma de l'organisation de la collecte sur le territoire



Le tri des emballages est désormais assuré par le centre de tri de Millau.

Partie 3 : Le service « déchets »

A) Une commission d'élus spécifique

La CC ALCT est en charge des déchets sur le territoire. A ce titre, la commission « Déchets Ménagers, Déchets Assimilés et Gestion des Déchetteries » travaille sur les besoins et problématiques en matière de déchets et propose des orientations stratégiques. Elle intervient sur la gestion des collectes d'Ordures Ménagères, le tri sélectif en lien avec le SDEE (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de La Lozère) et la gestion des déchetteries.

La commission est composée d'élus de l'ensemble des communes membres et est présidée depuis 2020 par le vice-président, Jean-Paul POURQUIER.

B) Le personnel

L'équipe est constituée de :

- 2 agents de collecte des OM à temps plein,
- 2 gardiens de déchetterie à temps plein
- 1 agent chargé du Plan de Prévention des Déchets.

Par ailleurs, une partie du temps du responsable technique qui assure la coordination des équipes et un agent technique polyvalent (qui assure les remplacements) interviennent également soit au total 5 équivalents temps plein (5 ETP) techniques sont consacrés à la mission des déchets.

C) Les moyens

Les services disposent de :

- 1 camion de collecte des OM (immatriculation DA 138 EZ)
- 2 tractopelles de marques TEREX et CASE
- 1 camion plateau Citroën Jumper (immatriculation GH 710 DD)
- 1 Opel Vivaro (EK 582 WH)
- 1 compacteur PACKMAT acquis en 2023

Partie 4 : Equilibre financier du service

A) Les volumes collectés

Population et tonnage 2023

Année 2023	Flux de déchets				
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie
			Ventilation par flux de déchets		
			Papiers	Emballages	
Population desservie	7 972	7 942	7 942	7 942	7 942
Dont population liée aux prestations à des tiers	30				
Tonnage pris en charge	1 948,00	323,00	124,00	148,00	1 446,00
Dont tonnage lié aux prestations à des tiers	7,00				
	Total hors gravats de déchèterie	Total avec gravats de déchèterie			
Tonnage total pris en charge	3 989,00				
Dont tonnages liés à des tiers	7,00				
Tonnages hors tiers	3 982,00				

Source : matrice des coûts 2023 exportée de SINOE, base de données de l'ADEME.

B) Le financement

1. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est une taxe annexe à la taxe foncière. Son montant ne dépend pas du service rendu mais de la base fiscale de la propriété bâtie.

Année	2021	2022	2023	
Taux de TEOM	12.87 %	13.26 %	13.26 %	

2. Redevance spéciale OM campings et colonies

Délibération D22.018 du 10 février 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après avoir délibéré,

DECIDE d'abroger la délibération D21.072 du Conseil Communautaire du 08 juillet 2021 ayant pour objet « REDEVANCE SPECIALE D'ORDURES MENAGERES CAMPING ET COLONIES A COMPTER DU 01 JANVIER 2022 », remplacée par la présente.

FIXE le montant de la redevance spéciale à 11 € par emplacement, pour les campings situés sur le causse, et à 22.63 € pour les autres campings.

FIXE le montant de la redevance spéciale à 22,63 € par emplacement, pour les aires de camping-car aménagées et réservées spécialement, à compter du 10 février 2022.

DEFINIT le classement des campings de la façon suivante :

Commune	Redevable	Montant unitaire par lit ou par emplacement
BANASSAC-CANILHAC	Camping La Mothe	22.63 €
	Camping La Vallée	22.63 €
LA CANOURGUE	Camping du Golf	22.63 €
CHANAC	Camping municipal La Vignogue	22.63 €
MASSEGROS CAUSSES GORGES	Camping Bonnal	11.00 €
	Camping Cassaduc Jean-Philippe ROUJON	11.00 €
	Camping "La Blaquièrre"	22.63 €
	Camping Huttopia	22.63 €
	Camping Le Terrados	22.63 €
MASSEGROS CAUSSES GORGES	Camping municipal Les Portes du Sauveterre	11.00 €
	Camping les Poussets (OSCA LA CANOURGUE)	11.00 €
LES SALELLES	Zackary Tipis	22.63 €

FIXE le montant de la redevance spéciale à 16.96 € par lit, pour les colonies.

3. Facturation des professionnels en déchèteries

	Tarifs decheterie ESCLANEDES	Plafond /semaine	Tarifs decheterie TREMOLET	Plafond /semaine
DECHETS				
Cartons	Gratuit	3 m3	Gratuit	3 m3
Ferrailles	Gratuit	3 m3	1,64 €/m3 ou 9,81 € / T	3 m3
Bois	7,30 €/m3	3 m3	8,33 €/m3 ou 55,60 €/T	3 m3
Végétaux	8,33 €/m3	3 m3	8,33 €/m3 ou 55,60 €/T	3 m3
Encombrants	11,92 €/m3	3 m3	11,92 €/m3 ou 89,46 €/T	3 m3
TOXIQUES				
Acides et bases	2,27 €/kg	10 KG	3,11 €/kg	10 KG
Peintures, solvants,	1,27 €/kg	10 KG	2,11 €/kg	10 KG
Phytosanitaires	2,27 €/kg	10 KG	3,11 €/kg	10 KG
Autres toxiques en mélange	2,35 €/kg	10 KG	4,69 €/kg	10 KG
Filtre huile	1,11 €/kg	10 KG	1,42 €/kg	10 KG
Néons	Gratuit	5 unités		5 unités
Aérosols	Gratuit		Gratuit	
Batteries	Gratuit	1 unité	Gratuit	1 unité
Pile et accumulateurs	Gratuit		Gratuit	
Huiles alimentaires	Gratuit	5L	Gratuit	5 L
Huiles de vidange	Gratuit	10L	Gratuit	10 L
INERTES				
Inertes du terrassement et de la construction	4,80 €/m3			5,06 €/m3 ou 3,17 €/T

C) Coûts agrégés HT

Attention : les données de la matrice diffèrent du compte administratif. Pour assurer la comparabilité, les règles standard ADEME mènent à des retraitements extra-comptables. Il convient donc en particulier d'analyser avec précaution l'écart entre le coût aidé et le financement.

Année 2023 Montants HT			Flux des déchets				Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Ratio en kg collecté par habitant desservi			244	41	34	182	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			244	41	34	182	501
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	14 254	561	1 811	7 699	24 325
		Communication	4 478	1 058	2 453	3 530	11 519
		TOTAL	18 732	1 619	4 264	11 229	35 844
	Techniques	Prévention	13 985	2 317	1 952	10 378	28 632
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	4 624	11 684	20 989	---	37 297
		Collecte	440 516	9 727	27 240	193 941	671 424
		TOTAL Collecte et pré-collecte	445 140	21 411	48 229	193 941	708 721
		Transfert/Transport	---	---	---	---	---
		Transfert	13 403	---	---	---	13 403
		Transport	42 153	5 466	3 628	80 662	131 909
		TOTAL	55 556	5 466	3 628	80 662	145 312
		Traitement des déchets non dangereux	107 839	---	40 421	44 875	193 135
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---
		Stockage	53 822	---	---	23 507	77 329
		TGAP stockage	65 448	---	---	28 149	93 597
		TOTAL Stockage de déchets non	119 270	---	---	51 656	170 926
		TOTAL Traitement des déchets non	227 109	---	40 421	96 531	364 061
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	19 131	19 131
		Autres charges	---	---	---	---	---
		TOTAL Techniques	741 790	29 194	94 230	400 643	1 265 857
	TOTAL Charges		760 522	30 813	98 494	411 872	1 301 701
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---
		Matériaux	1 876	10 890	10 545	17 144	40 455
		Compost	---	---	---	---	---
		Energie	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et	1 876	10 890	10 545	17 144	40 455
	Soutiens	Prestations à des tiers	5 461	---	---	---	5 461
		Autres produits	---	---	---	---	---
		TOTAL Industriels	7 337	10 890	10 545	17 144	45 916
	Aides	Soutiens des éco-organismes	3 589	3 491	37 581	40 288	84 949
		Reprises des subventions	13 247	1 538	2 870	51 755	69 410
		Subventions de fonctionnement	2 347	244	716	1 878	5 185
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---
	TOTAL Aides		15 594	1 782	3 586	53 633	74 595
	TOTAL Produits		26 520	16 163	51 712	111 065	205 460
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		53 613	1 833	6 111	19 490	81 047
	Financement déchets direct	TEOM	1188 070	---	---	---	1188 070
		Rèdevance spéciale & facturations usagers	17 921	---	---	8 648	26 569
		TOTAL Financement	1 205 991	---	---	8 648	1 214 639
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---
	TOTAL Financement déchets		1 205 991	---	---	8 648	1 214 639

Année 2023 Montants HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	760 522	30 813	98 494	411 872	1 301 701
Coût technique	753 185	19 923	87 949	394 728	1 255 785
Coût partagé	749 596	16 432	50 368	354 440	1 170 836
Coût aidé HT	734 002	14 650	46 782	300 807	1 096 241
TVA acquittée	53 613	1 833	6 111	19 490	81 047
Coût aidé TTC	787 615	16 483	52 893	320 297	1 177 288
Financement déchets					1 214 639

Source : matrice des coûts 2023 exportée de SINOE, base de données de l'ADEME.

D) Coûts agrégés par habitant

Année 2023 Montants HT par habitant	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	95,4	3,9	12,4	51,9	163,9
Coût technique	94,8	2,5	11,1	49,7	158,1
Coût partagé	94,4	2,1	6,3	44,6	147,4
Coût aidé HT	92,4	1,8	5,9	37,9	138,0
TVA acquittée	6,8	0,2	0,8	2,5	10,2
Coût aidé TTC	99,2	2,1	6,7	40,3	148,2
Financement déchets					152,9

Source : matrice des coûts 2023 exportée de SINOE, base de données de l'ADEME.

Remarques :

Les coûts de gestion globale (par habitant) se situent dans la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.

E) Evolution des indicateurs

1. Evolution du tonnage

Le tonnage des OMR est en diminution au profit des flux verre et papiers/emballages.

Le tonnage des déchèteries est en baisse ; En effet, certains professionnels hors département, de l'Aveyron notamment, s'orientent désormais vers d'autres déchèteries.

Évolution du tonnage hors gravats collecté par flux (en t)						
	Tonnage hors gravats collecté par la collectivité (t)					
	OMR	Verre	Papiers/Emb allages	Déchèteries	Biodéchets	Autres flux
2017	2 099	270	268	1 445		1 091
2018	2 154	264	268	1 664		1 144
2019	2 084	283	308	1 536		1 327
2020						
2021	2 134	339	306	1 840		0
2022	1 977	314	254	1 701		0
2023	1 948	323	272	1 446		0

Source : matrice des coûts – Evolution 2023 exportée de SINOE, base de données de l'ADEME

2. Evolution du ratio de collecte par flux

Le ratio de collecte correspond au nombre de kilogrammes de déchets collectés, par flux, et par habitant.

Les ratios confirment les tendances relatives aux tonnages.

Évolution des ratios de collecte hors gravats par flux (en kg/hab. desservi)						
	Ratio de collecte hors gravats (kg/hab. desservi)					
	OMR	Verre	Papiers/Emb allages	Déchèteries	Biodéchets en hab. de la collectivité	Autres flux en hab. de la collectivité
2017	262	34	33	180		0
2018	266	33	33	206		0
2019	261	35	39	193		0
2020						
2021	267	43	38	231		0
2022	248	39	32	214		0
2023	244	41	34	182		0

Source : matrice des coûts – Evolution 2023 exportée de SINOE, base de données de l'ADEME.

3. Evolution du coût aidé par flux et par habitant

Évolution du coût aidé par flux (en €HT/hab.)						
	Coût aidé par flux (€HT/hab.)					
	OMR	Verre	Papiers/Emb allages	Déchèteries	Biodéchets en hab. de la collectivité	Autres flux en hab. de la collectivité
2017	73,8 €	1,0 €	5,5 €	28,5 €	0,0 €	0,3 €
2018	76,7 €	1,1 €	5,7 €	33,6 €	0,0 €	-0,4 €
2019	81,6 €	1,5 €	7,4 €	33,7 €	0,0 €	-0,1 €
2020						
2021	80,9 €	3,0 €	6,1 €	31,8 €	0,0 €	0,0 €
2022	92,2 €	3,9 €	5,9 €	39,5 €	0,0 €	0,0 €
2023	92,4 €	1,8 €	5,9 €	37,9 €	0,0 €	0,0 €

Source : matrice des coûts – Evolution 2023 exportée de SINOE, base de données de l'ADEME

Le coût aidé des OMR continue d'augmenter ce qui fait prendre conscience de la nécessité de travailler sur les actions de prévention et sur la collecte des biodéchets.

Si le renforcement progressif du parc de colonnes de tri (verre : 85 colonnes, emballages : 88 (2 supplémentaires implantées en 2023) a eu un impact sur le coût aidé par habitant ces dernières années, sa stabilisation permet un maîtrise relative du coût aidé.

L'utilisation d'un compacteur en déchèterie devrait permettre de limiter les rotations des bennes et de faire baisser le coût aidé. La mise en place de nouvelles filières devrait également y contribuer.

Partie 5 : l'objectif de réduction des déchets

A) Un cadre national fixé par la loi Anti Gaspillage et pour l'Economie Circulaire (AGEC) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD)

La loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire n° 2020-105 du 10 février 2020 s'inscrit dans la Charte de l'environnement de 2004. Elle vise des changements en matière de production et de consommation et comporte trois grands types de mesures :

Nouvelles obligations	Créer de nouvelles filières REP
	Exiger la transparence sur les impacts sanitaires et environnementaux des produits
	Exiger la transparence sur la gestion des déchets
Nouvelles interdictions	Interdire le plastique à usage unique d'ici 2040
	Lutter contre le gaspillage des produits invendus (alimentaire ou non)
Nouveaux outils	Renforcer les pouvoirs des maires pour lutter contre les dépôts sauvages Soutenir les entreprises dans leurs démarches d'écoconstruction Accompagner les citoyens dans de nouvelles pratiques de consommations (indice de réparabilité, développement du vrac...)

B) Un plan local de Prévention des déchets

La CC ALCT joue un rôle central en matière de prévention des déchets. Ce volet a été développé dans le cadre du premier PLPDMA (2017-2020) porté sur le territoire Sud Aubrac Gévaudan regroupant la Communauté de communes du Gévaudan et la Communauté de communes Aubrac Lot Causses.

En février 2022, la CC ALCT a été lauréate du projet « Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets » de la Région Occitanie. A ce titre, la collectivité s'est engagée à élaborer un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Pour mener à bien cet engagement, un poste non permanent de chargé de mission Prévention et Gestion a été créé afin de permettre d'assurer l'animation du PLPDMA. Un agent a été recruté en avril 2022.

Par délibération D22.083 du 17 novembre 2022, le conseil communautaire a adopté le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2023-2027.

Celui-ci a pour objectif :

- De sensibiliser les habitants et les professionnels à la réduction des déchets
- De développer des actions locales de prévention des déchets

- De réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030.

Objectif : Réduire de 15% des déchets ménagers et assimilés et réduire de 5% des déchets d'activités économiques d'ici 2030

Tonnage effectif en 2021 de DMA (déchets ménagers assimilés)	Tonnage prévisionnel à atteindre d'ici 2030
4 610,136 tonnes	3 918,62 tonnes

Les données relatives aux déchets d'activités économiques ne sont pas disponibles mais selon le diagnostic du PLPDMA 2017-2020 de la CC ALCT « nous pouvons atteindre les objectifs de réduction de -10% des DMA si nous réussissons à faire changer les comportements de 20% des habitants, de 25% des professionnels (environ 3 500 personnes). ».

Un plan d'actions articulé autour de 6 axes a été validé :

- Axe 1 : Sensibiliser et agir pour une éco exemplarité des administrations publiques
- Axe 2 : Assurer la gestion et la valorisation locale des biodéchets
- Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 4 : Développer le réemploi, la réutilisation et le recyclage
- Axe 5 : Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets
- Axe 6 : Optimiser le Service Public de Gestion des Déchets

Un poste non permanent de chargé de mission Prévention et Gestion avait été créé en 2022 afin de permettre d'assurer l'animation du PLPDMA. L'agent, recruté en avril 2022, ayant quitté ses fonctions en décembre 2022, un nouvel agent de prévention a été recruté en juin 2023 pour poursuivre la mise en œuvre du PLPDMA.

Actions réalisées en 2023 :

Axe 1 : Sensibiliser et agir pour une éco exemplarité des administrations publiques

- Sensibilisation des agents de la CC ALCT et mise en place d'affiches dédiée
- Sensibilisation des communes membres et services associés (piscine,)

Axe 2 : Assurer la gestion et la valorisation locale des biodéchets

- Préparation de l'opération « composteurs » avec les communes membres et commande des composteurs individuels et collectifs

Axe 5 : Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets

- Acquisition de bacs de tri et d'éco cup pour mise à disposition aux associations (gestion par l'Office de Tourisme intercommunal)
- Préparation des interventions en milieu scolaire qui doivent avoir lieu au printemps 2024.

Partie 6 : Eléments financiers

A) Emprunts en cours

Objet	Organisme	Date de réalisation	Montant	Annuité	Capital	Intérêt	Capital restant du	Terme
Création déchetterie Trémolet	CA Midi Pyrénées	2003	205 000	7 575,97	7 576,04	123,81	-	juin-23
Mise en conformité Trémolet	CA du Languedoc	2019	70 000	5 061,16	4 488,92	572,23	50 175,69	avr-34
Création déchetterie Esclanède	CA du Languedoc	2008	243 800	18 742,48	14 812,28	3 930,20	75 758,25	avr-28
Mise en conformité Esclanèdes	CA du Languedoc	2019	20 000	1 446,04	1 282,54	163,50	14 335,95	avr-34
Tractopelle Esclanèdes	CA du Languedoc	2019	17 200	2 215,36	2 149,72	65,64	7 648,59	avr-27
Total					30 309,50	4 855,38		
Camion OM	CE	2013	160 000	9 621,36	9 488,30	133,06	-	avr-23
Total					9 488,30	133,06	147 918,48	

2 emprunts sont arrivés à échéance ce qui va permettre de nouveaux investissements.

B) Amortissements des biens

La dotation aux amortissements Ordures Ménagères 2023 s'élève à : 13 370.50 €

La dotation aux amortissements Déchèteries 2023 s'élève à : 28 349.60 €

C) Investissements

Déchetterie Trémolet :

Acquisition d'un compacteur PACKMAT PK452 chez SAS PACKMAT System (70400 Héricourt) pour 59 040 € TTC

Création d'une plateforme benne pour le stockage du bois classe A par la Société POUGET CONSTRUCTION (48500 BANASSAC-CANILHAC) pour 6 351 € TTC

Déchetterie d'Esclanèdes :

Mise en sécurité du quai par l'entreprise BOURDONCLE METALLERIE (12300 FIRMI) pour 4 826.40 € TTC

D) Actions à venir

Mise aux normes des déchetteries (signalétique, formations des agents, contrôles périodiques,...)

Déchetterie d'Esclanèdes :

Construction d'un hangar pour mettre à l'abri le tractopelle

PLPD

Déploiement de l'opération composteurs individuels et collectifs

Interventions en milieu scolaire



QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

ITINÉRAIRES DES ORDURES MÉNAGÈRES



19 800 T
collectées par an
pour un coût moyen de
traitement de **140€/T**

RECYCLAGE / VALORISATION MATIÈRE

29%

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

9%

ENFOUISSEMENT

62%

Les ordures ménagères sont orientées sur le site départemental de traitement des déchets de Rédoundel où elles suivent un process pour réduire leur poids et leur volume (fermentation de la matière organique, séchage, compactage), à l'issue duquel :

 **Recyclage** — — — — — **300 T** —> FRANCE

 **Valorisation matière** — — — — — **5 400 T** —> LOZÈRE
(pertes par fermentation et évaporation)

 **Valorisation énergétique** — — — — — **1 700 T** —> GARD
(production d'électricité et chauffage urbain)

 **Enfouissement** — — — — — **12 400 T** —> LOZÈRE
(captage des gaz de fermentation et valorisation sur site en chaleur)

70% DE DÉCHETS ÉVITABLES OU VALORISABLES DANS NOTRE POUBELLE NOIRE



36%
DÉCHETS
ORGANQUES

30%
DÉCHETS
RECYCLABLES

30%
ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES

4%
DÉCHETS
SPÉCIFIQUES

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

ITINÉRAIRES DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES



16 500 T
collectées par an
pour un coût moyen de
traitement de **90€/T**

RECYCLAGE / VALORISATION MATIÈRE

59%

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

9%

ENFOUISSEMENT

32%

TOUT-VENANT 5 200 T - 150€/T	→ Enfouissement	→ LOZÈRE
DÉCHETS VERTS 3 400 T - 60€/T	→ Valorisation matière (agricole) - Valorisation énergétique	→ LOZÈRE
BOIS 2 800 T - 100€/T	→ Valorisation matière (panneaux) - Valorisation énergétique	→ YONNE LOZÈRE
MOBILIER 1 700 T - Gratuit	→ Recyclage - Valorisation énergétique	→ LOZÈRE ARDÈCHE RHÔNE PUY DE DÔME
MÉTAUX 1 500 T - Gratuit	→ Recyclage	→ AVEYRON
CARTONS 1 300 T - Gratuit	→ Recyclage	→ DRÔME
DEEE déchets d'équipements électriques et électroniques 350 T - Gratuit	→ Dépollution - Recyclage - Valorisation énergétique	→ LOZÈRE PUY DE DÔME HAUTE GARONNE BOUCHES DU RHÔNE
DÉCHETS TOXIQUES 250 T - 600€/T	→ Dépollution - Recyclage - Valorisation énergétique	→ LOZÈRE BOUCHES DU RHÔNE JURA (PILES)